

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 12
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille quinze, le 23 novembre 2015

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky QUESSON, en la salle de réunion de la criée de Royan

Date de convocation : 12 novembre 2015

**Etaient Présents : Mmes GUILLEN – JOLY – MONSEIGNE – de ROFFIGNAC
MM. BELOT- CORSAN – FEDIEU – GIRARD – GIRAUD – PLISSON – QUESSON
– SUBRENAT**

Délibération N°2015-04-071 : Agrément des transporteurs pouvant acheter les tickets d'accès au phare de Cordouan pour la saison 2016 et les revendre et autorisation de signature des conventions de transport

Vu le CGCT ;

Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan ;

Considérant la consultation réalisée dans les ports de l'estuaire pour recenser les entreprises souhaitant obtenir l'agrément pour pouvoir amener des touristes visiter Cordouan s'effectue chaque année en décembre ;

Considérant que le prochain comité syndical se tiendra en avril 2016 ;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. de déléguer à Monsieur le Président l'autorisation de délivrer l'agrément d'achat au SMIDDEST et de vente des tickets du phare au public aux sociétés de transport nautique qui auront déposé après du SMIDDEST un dossier conformément à la consultation et après avis de la DIRM ;

Article 2. d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions relatives au calendrier, à l'organisation et aux conditions d'accès au phare de Cordouan pour la saison 2016.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Royan le 23 novembre 2015

Le Président



Jacky QUESSON
Syndicat Mixte pour le Développement
Durable de l'Estuaire de la Gironde

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

03 DEC. 2015

Bureau du Courrier